

Parapentistes,

Le massif du Mont-Blanc est un formidable terrain de jeu pour voler pendant la saison estivale.

Il est attractif à la fois pour ses paysages somptueux et pour des gains d'altitude exceptionnels.

Cependant le vol dans cet environnement présente un fort niveau d'engagement et des contraintes sécuritaires et réglementaires élevées.

Prenez le temps de lire ce document qui vous informe sur ce que vous devez savoir avant d'entreprendre un vol afin qu'il reste simplement un bon souvenir.

Nous tenons à rappeler ici quelques règles qu'il vous faut impérativement respecter si vous ne voulez pas mettre en péril votre propre sécurité ou celles d'autres utilisateurs de la haute montagne (secours héliportés), voire l'autorisation de voler dans le secteur.

Des informations complètes et détaillées sont accessibles :

Précautions pour le vol

Les conditions aérologiques en haute montagne, particulièrement dans les faces de rochers exposées sud, dans les vallées encaissées du massif, sur les arêtes de granit ou au-dessus des glaciers peuvent être très fortes et turbulentes et sont réservées à des pilotes de très grande expérience.

De plus les conditions (thermiques, de brises, de vent) peuvent changer considérablement entre un versant et l'autre et en fonction de l'altitude et de l'heure. La météo du matin évolue très vite au fil de la journée. Lorsque le vent d'ouest – nord/ouest (WNW) souffle sur le massif du Mont-Blanc, un effet de foehn se produit dans la haute vallée d'Aoste (Italie), renforcé par les thermiques sous le vent provoquant de gros rouleaux.

Le survol quasi continu de zones inhospitalières peuvent également rendre inefficace votre parachute de secours si vous êtes amenés à l'utiliser.

Le vol en haute montagne nécessite une excellente forme physique, une préparation mentale solide ainsi qu'un équipement adapté. L'altitude diminue vos capacités d'analyse car l'hypoxie peut sérieusement altérer votre lucidité.

**Pensez aussi à vous protéger du froid. Volez en groupe.
Volez avec une radio en état de fonctionnement
(attention son utilisation est interdite en Suisse et en Italie !),
un téléphone allumé et un tracker GPS.**



lien web : goo.gl/p7NI7N



lien web : goo.gl/9daGYj



lien web : goo.gl/iKZRmM



SÉCURITÉ



lien web : goo.gl/YmVgPC



Réglementation aérienne et locale

Le plafond maximum autorisé dans les espaces de catégorie G accessibles aux PUL est de 3450 m (FL 115) ou 900 m/sol. Sur les Alpes et les Pyrénées cette altitude est de 5850 m (FL 195) car cet espace est classé E.

Il existe des restrictions particulières pour les vols en montagne, notamment :

- dans les parcs régionaux et les réserves naturelles nombreux autour de Chamonix,
- dans le massif du Mont-Blanc dont le survol est réglementé (ZRT) par l'arrêté du 13 octobre 2008.



lien web : goo.gl/HCWqbl

Concernant ce dernier point, le décollage, le survol et le posé au sommet du Mont-Blanc sont strictement interdits du 1^{er} juillet au 31 août

lien web : goo.gl/d4c6CD



Nous vous rappelons également que le décollage et le vol dans les nuages sont strictement interdits et qu'ils constituent des infractions aux règles de l'air.

Réglementation particulière de la zone d'atterrissage du Bois du Bouchet



lien web : goo.gl/0D5tf9

Les secours

Déclenchement des secours en France comme en Italie et en Suisse en faisant le **112**, passez sur la fréquence FFVL **143.9875 MHz** pour communiquer sur un accident.

Un secours hélicoptéré peut durer de 1 heure à 1 heure 30, plusieurs rotations étant parfois nécessaires.

Si vous avez un doute sur le fait de gêner un hélicoptère c'est que vous gênez déjà. Vous devez respecter une distance d'au moins 400 m horizontalement entre vous et l'hélicoptère car un héliotreillage est une opération très délicate, la visibilité du pilote est restreinte et les conditions aérologiques rendent l'opération difficile. **Quittez la zone.**



En cas de doute sur vos capacités ou sur les conditions en vol comme au sol : sachez renoncer.

Bons vols à tous.



É
T
R
I
S